



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2024-25 :

Renouvellement Bail Société de Pêche et Pisciculture « La truite Amblevilloise »

L'an deux mille vingt-quatre, le 31 octobre à 20h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en la Salle Communale en séance ordinaire sous la présidence de Madame Martine SOREL,

•**Personnes présentes :** Madame Martine SOREL, Maire, Monsieur Jean-Joël GIL, Monsieur Jean-Michel GRÉGOIRE, Adjoint, Monsieur Laurent DOULET, Madame Sylvie LEFRANÇOIS, Monsieur Pascal RAYER, Madame Séverine CHAMPETIER, Monsieur Bernard LANDEMARD Conseillers

•**Personne excusée :** Madame Marie-Thérèse HERBINIER (pouvoir à Madame Martine SOREL),

•**Personne absente :** Madame Sandy CLEMENT, Monsieur Guy FOURNIER

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal décide de désigner Madame Sylvie LEFRANÇOIS en tant que secrétaire de séance.

Délibération 2024-25 : Renouvellement Bail Société de Pêche et Pisciculture « La truite Amblevilloise »

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de l'expiration du bail consenti à la Société de Pêche et Pisciculture « La truite Amblevilloise », et propose son renouvellement.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

Accepte de renouveler le bail pour une durée de neuf années à compter du 11 novembre 2024 jusqu'au 10 novembre 2033, le loyer annuel sera de huit quintaux de blé.

Autorise Madame le Maire à signer le bail.

Par 8 voix pour, 0 voix contre, 0 Abstention

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le 31/10/2024,

Le Maire

Martine SOREL



La Secrétaire de séance

Sylvie LEFRANÇOIS